

# Maintien des connaissances sur la norme NF C 15-100 dans l'habitation

**Durée : 1 jour (7 heures)**

**Public concerné :**

- Installateurs électriciens et techniciens intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

**Effectif :**

- 12 participants maximum.

**Prérequis :**

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication)
- Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2002.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et échanges avec les stagiaires sur des cas concrets
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :**

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- QCM d'évaluation des acquis
- Mesure de la satisfaction des stagiaires à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

**Le + de la formation :**

**Une actualisation des connaissances indispensable. Formation animée par Consuel.**

**Objectifs :**

- Connaître les dernières évolutions de la norme NF C 15-100
- En mesurer les impacts sur la réalisation des installations électriques sur site
- Garantir la sécurité des biens et des personnes.

**Contenu pédagogique :**

**Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002**

**La mise à jour de 2005**

**L'amendement A4 de 2013 (intégrant les parkings de stationnement)**

**L'amendement A5 de 2015 :**

- Révision de la partie 7-701 - Locaux contenant une baignoire ou une douche (Salle d'eau)
- Titre 10 - Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de juin 2005)
- 10.1 - Installations électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
- 10.2 - Installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- Titre 11 - Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

**Interprétations techniques**

**Les guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722**

**L'attestation de conformité :**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?